



Le Rheu, le 15 mai 2023

Aux équipes qualifiées

Monsieur le Président,

Votre équipe est qualifiée pour les titres du championnat régional par équipes qui se dérouleront le :

**DIMANCHE 4 juin 2023**

**Complexe sportif Colette Besson – Rue de la Boissière – 29510 BRIEC**

Le Juge-arbitre sera Jonathan LE GOFF (06 62 04 96 12) et le délégué Renan THEPAUT (06 75 64 32 80)

- **R1 MASCULIN**

# AURORE VITRE 2 – ES PLESCOP TT 3

- **R2 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué ce jour par le président de la Commission Sportive Régionale.

# TT LA BAIE-YFFINIAC 1 – ASC GUICLAN TT 1

# TT LANDIVISIAU 1 – PLOËMEUR 56 TT 2

- **R3 MASCULIN** - Le tirage au sort a été effectué ce jour par le président de la Commission Sportive Régionale.

- Les 6 équipes sont placées dans un tableau à élimination directe de la façon suivante :

1<sup>er</sup> tour : MONTFORT TT 3 – AURORE VITRE 5

CS BETTON 2 – QUIMPER CTT 1

2<sup>ème</sup> tour : LA RICHARDAIS PING 1 contre vainqueur ci-dessus

RC BRIEC 1 contre vainqueur ci-dessus

Places 5-6 : Perdants du 1<sup>er</sup> tour.

3<sup>ème</sup> tour : Finale et places 3-4.

### **L'horaire de la journée est fixé comme suit :**

# <b>Dimanche à 9H00</b> (pointage à 8H30) :	1 <sup>er</sup> tour en Régionale 3.
# <b>Dimanche à 9H30</b> (pointage à 9H00) :	demi-finales pour la Régionale 2.
# <b>Dimanche à 12H00</b> (pointage à 11H30) :	2 <sup>ème</sup> tour : demi-finales pour la Régionale 3 et les places 5-6.
# <b>Dimanche à 14H30</b> (pointage à 14H00) :	finale et places 3-4 pour la régionale 2.
# <b>Dimanche à 14H30</b> (pointage à 14H00) :	finale pour la régionale 1
# <b>Dimanche à 15H00</b> (pointage à 14H30) :	3 <sup>ème</sup> tour : finale et places 3-4 pour la régionale 3.

**Le juge-arbitre se réserve le droit de modifier cet horaire sur place en fonction des besoins et de faire terminer une rencontre sur 3 ou 4 tables.**

Toutes les rencontres seront arrêtées au score acquis dès qu'une équipe atteindra **8 victoires**.

**Pour une bonne image du TENNIS DE TABLE, nous exigeons que les équipes se présentent dans une TENUE SPORTIVE IDENTIQUE et aux couleurs de leur club (amende 5€ par maillot).**

Une restauration rapide sera assurée sur place.

**Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ou des joueuses qualifié(e)s pour cette équipe et ayant disputé, au cours de la 2<sup>ème</sup> phase, au moins 2 rencontres dans l'équipe qualifiée ou dans une équipe de numéro supérieur.**

**Tout forfait entraînera la non-accession en division supérieure (article II.709.5 – chapitre 7 sanctions – titre 2 des règlements sportifs) et donnera lieu à une amende de 140 €.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la CSR  
Michel KERISIT

Diffusion : Président LBTT  
Secrétaire Général LBTT  
Juge-arbitre  
Comités Départementaux  
Club organisateur  
Délégué